



Le chantre-animateur

De l'animateur au chantre.

Chantez-lui le cantique nouveau, de tout votre art soutenez l'ovation (Ps 32,3)

Deux documents précisent pour aujourd'hui comment assurer le service de chantre en liturgie :

NB : La **Présentation Générale du Missel Romain** (P.G.M.R. - 2002- Ed. Desclée-Mame) parle du « **chantre** » et non de *l'animateur* de chant comme on a coutume de l'appeler.

Le document du SNPLS (avril 2012 - Guide Célébrer n° 20) intitulé : **De l'animateur au chantre** (A.C.) met l'accent sur le rôle de service du « chantre ».

Le chantre est membre priant de l'Assemblée liturgique :

Le Christ convoque son peuple, l'enseigne et l'entraîne dans la louange du Père p. 105.

La liturgie est le lieu de « l'entendre dire » avant d'être le lieu du « dire » ; on y écoute le Christ, on y vit la foi de l'Eglise ; on y est atteint par les paroles, la musique, les attitudes de foi, etc. ...La liturgie est ce moment où les fidèles consentent à ce que des mots, des signes et des attitudes s'impriment en eux, et où, ensuite, ils expriment une réponse de foi. p.105-106

Comme chacun, le chantre est convoqué par le Seigneur pour écouter la Parole et partager le pain eucharistique. Ses postures, sa voix, sa maîtrise, son calme témoignent de sa foi et de sa prière.

L'Assemblée est le Corps du Christ et lorsqu'elle chante, elle est la voix du Christ et de l'Eglise qui chante en elle la louange au Père et la supplication des hommes. Elle est animée par l'Esprit. En ce sens l'unique et véritable « animateur » de l'assemblée, c'est l'Esprit-Saint p.105.

On sait l'importance des chants pour graver dans les mémoires les mots de la foi. Il faut donc aider les fidèles à chanter les expressions de la foi de telle manière qu'elles ne leur restent pas extérieures. p.106

Tourné vers l'autel, la croix ou le célébrant, ou en retrait avec l'assemblée, le chantre écoute les lectures, *et hors micro*, s'associe aux oraisons, répond au célébrant dans les salutations, les dialogues.

Le chantre est au service de l'Assemblée pour l'aider à louer Dieu par le chant.

Il convient d'avoir un chantre ou un maître de chœur pour guider et soutenir le chant du peuple. Surtout en l'absence de chorale, il convient au chantre de mener les divers chants, le peuple continuant à participer selon le rôle qui est le sien. PGMR n° 104 (cf Musicam Sacram n° 21)

Le rôle du chantre n'est pas « d'animer » le chant de l'assemblée mais d'aider celle-ci à entrer, par le chant dans l'action liturgique et le mystère célébré.p.105

Imprégné de la foi de l'Eglise, il en propose **l'expression par le chant**. *Son rôle principal dépasse le simple fait de chanter : il rend possible le chant, il le suscite, l'installe sur « la musique mère » qu'est le rite. On chante pour accomplir une action rituelle. Et cet engagement entraîne l'assemblée dans le même mouvement musical et rituel. p.107*

C'est par **la voix** que le chantre exerce son service : sa voix traduit une intériorité, « *agit intensément sur les autres* » p.107. Il s'agit de prendre conscience de l'importance du modèle vocal proposé : chanter « juste » à la fois dans l'expression et l'intention. *L'assemblée qui chante sa foi attend du chantre la prudence, la discrétion, le respect de sa liberté...p.106*

Il intervient à bon escient :

Il donne clairement des indications précises : il annonce le chant

Par ex : Dieu nous a tous appelés pour former un seul corps baptisé dans l'Esprit ... Notre chant à la page 23. Il indique les couplets, le partage du chant (les alternances éventuelles). Il entonne le chant.

Il se fait discret. *Chaque fois que l'assemblée peut chanter d'elle-même, sans aide, le chantre s'efface.* p.108 Quand il n'intervient pas pour le chant, il s'éloigne du micro, se met en retrait pour

laisser toute sa place à l'assemblée *afin de laisser entendre sa voix, celle du Corps du Christ* p. 109 ; afin aussi qu'elle reste centrée sur le rite en cours.

En cas d'incident technique ou d'imprévu, il est capable de démarrer un chant, d'adapter le nombre de couplets à la longueur du rite...

Il organise et répartit le chant de l'assemblée ; le chantre n'a pas le monopole du chant.

De même l'assemblée ne chante pas tout. « *La liturgie étant dialogale par nature, le chantre veille donc au dialogue entre différentes voix : l'assemblée, le prêtre, le diacre, le psalmiste, le groupe de chants, les enfants, etc... Pour cela on tiendra compte de la structure des chants et « des indications d'alternance et de dialogue portées sur la partition »* p.108

Il écoute le silence qui est le lieu de naissance du chant et son point d'arrivée p. 108 afin d'y inscrire le chant avec justesse dans l'intention. Il adapte aussi l'intensité de sa voix à l'acoustique de l'église, à l'importance et à la réponse de l'assemblée ... Il procède de même pour le tempo et la vitesse des enchaînements.

Il se place en retrait par rapport au sanctuaire (où se trouvent l'autel, l'ambon et le siège de présidence). *Selon l'architecture de l'édifice, il (le chantre) se situe sur le côté, à un degré moindre que l'ambon, de préférence à côté et hors du sanctuaire. Son service n'étant pas de la même nature que celui de la proclamation de la Parole de Dieu, son pupitre ne doit pas être comparable à l'ambon ; un support discret suffit. Si nécessaire il dispose d'un micro.* p.109

Le chantre se prépare à la célébration

Il cultive la **concertation** avec les différents acteurs liturgiques :

Lors de la préparation lointaine au cours de laquelle, les acteurs (prêtre, chantre, chef de chœur, lecteurs, organiste...) découvrent et approfondissent les textes des lectures du dimanche. On prend appui sur ces références bibliques pour élaborer le conducteur. C'est souvent dans ce cadre que se définit la sélection des nouveaux chants.

Lors de la préparation immédiate, quelques recommandations : sans attendre les toutes dernières minutes, il peut, *si nécessaire*

- avec le célébrant, revoir un point particulier.
- avec la chorale ou le groupe de chants, s'accorder sur les démarrages les couplets, les moments d'alternances avec l'assemblée.
- avec l'organiste ou l'instrumentiste, définir la tonalité ou hauteur des chants, le tempo ou vitesse d'exécution, les préludes et interludes...
- avec le psalmiste, préciser la mise en œuvre.
- à l'assemblée, apprendre l'antienne du psaume ou un autre refrain...

Il est souhaitable qu'un chantre - même s'il intervient depuis longtemps - continue de **se former**. Pour la formation musicale, on peut l'assurer voire la développer dans les chorales et les écoles de musique.

Pour le travail de la posture et du geste il peut être utile de revenir sur certains fondamentaux concernant l'aisance corporelle, la respiration et la diction, le regard, la gestique, l'utilisation du micro...

Une formation liturgique qui éclairerait les rites, la nature et la fonction du chant liturgique, la place respective et le rôle des différents ministres peut favoriser une plus grande adéquation entre les différents acteurs liturgiques en vue de favoriser la prière et le chant de l'Assemblée.

Dans le culte chrétien, ce n'est pas la musique qui est sacrée mais la vive voix des baptisés chantant dans et avec le Christ. Universa Laus II